

Consultation PA 22+

Nous vous rappelons la présentation de la politique agricole 2022-2025 qui permettra de répondre à la consultation officielle. Afin de pouvoir donner notre position au canton tout comme à l'USP, nous vous invitons le **lundi 28 janvier à 20h00** à la salle communale de la Sagne et le **jeudi 31 janvier à 20h00** à la grande salle d'Evologia à Cernier. Aucune inscription n'est exigée.

Votation fédérale sur l'initiative contre le mitage

Le 10 février prochain, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative contre le mitage du territoire. Même si le titre de l'initiative est en accord avec les visions de l'agriculture sur la question du mitage du territoire, force est de constater que la proposition est d'aller encore plus loin que la dernière révision de la LAT. La vision des initiants est que si une nouvelle zone à construire se crée, elle ne sera alors admise qu'à condition de déclasser une autre surface de qualité et de taille identique, ceci au niveau national. Dans ce contexte, les cantons qui auraient fortement dézonés pourraient potentiellement échanger leurs surfaces pour d'autres cantons.

De plus, la transmission de compétence auprès de la Confédération alors que l'application et la mise en œuvre de la LAT se veulent être faites par les autorités cantonales et subsidiairement par les communes n'est pas souhaitable. Pour couronner le tout, ce gel des surfaces conduira à un renchérissement du terrain et risque dans un deuxième temps d'augmenter le trafic des pendulaires. Pour l'agriculture, tout développement indépendant du sol (production de porc, de volaille, de biogaz etc.) devra se trouver dans la zone à bâtir, ainsi beaucoup de projets ne pourront plus être économiquement viables par l'intégration dans des zones artisanales ou industrielles.

Il faut rappeler que l'agriculture a soutenu l'article 104a qui demande la protection des terres d'une part et la révision de la LAT qui limite strictement les besoins pour les 15 prochaines années d'autre part, conduisant à réduire le mitage du territoire. Laissons déjà mettre en œuvre ce premier volet et laissons les compétences au sein des cantons.

Pour l'ensemble de ces éléments, la CNAV vous recommande de voter et faire voter le NON à cette initiative.

Personnel

Nous vous informons que suite au départ de Camille Nonin, nous avons engagé Mme Elvina Huguenin au taux d'activité de 60 %. Au bénéfice d'une maturité professionnelle commerciale et d'un parcours professionnel dans le secteur agricole (linear SA et Swissherdbook à Zollikofen), nous sommes persuadés que Mme Huguenin saura répondre à nos attentes.

De plus, pour compléter le départ de Gilles Aeschlimann, nous avons aussi engagé Mme Emilie Fragnière aux taux de 100 % comme conseillère et enseignante agricole. Au bénéfice d'une formation d'ingénieur agronome et assistante scientifique à l'institut agricole de l'Etat de Fribourg, Mme Fragnière a intégré l'équipe de la CNAV en fin d'année passée. Merci de leur réserver un bon accueil dans vos prochaines rencontres.

CNAV – Yann Huguelit



100e Anniversaire FNIB

Le 100^e anniversaire de la FNIB se déroulera du **26 au 27 avril 2019** à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. Délai d'inscription jusqu'au **lundi 25 février 2019**. Le formulaire d'inscription, ainsi que le règlement sont disponibles auprès du président de votre syndicat, par mail à l'adresse federatinnib@gmail.com ou sur le site internet cnav.ch.



Contrôles hivernaux

Les contrôles vétérinaires de base, SST/SRPA et labels (IPS, AQ, AOP Gruyère, FSFM) ont débuté au mois de janvier. **Nous soulignons le fait qu'une partie des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée.** Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandants Labels que nous devons respecter.

Nous rappelons que les assistants officiels feront les contrôles vétérinaires de base également dans les exploitations biologiques, cela sur mandat du SCAV et sans facture pour les personnes concernées.

Suite à ce contrôle vétérinaire de base, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant, sans une nouvelle visite. Par contre, en cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV feront ensuite des contrôles de suivi non-annoncés.


Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs.

Dossier PER


Nous rappelons que le délai de renvoi du **dossier PER** est fixé au **31 mars 2019** (ANAPI, Aurore 4, 2053 Cernier). Pour plus de détails veuillez vous référer au "Calendrier 2019" publié dans le bulletin de décembre 2018 et qui se trouve également sur le site internet (www.cnav.ch / Partenaires / ANAPI).

ANAPI – Quentin Morel

La 23^{ème} édition aura lieu **Samedi 23 mars 2019 à la Halle du Marché-Concours à Saignelégier**. Les juges seront MM Pascal Henchoz de Esserties-sur-Yverdon pour les races laitières et Bruno Beyeler de Plaffeien pour les races mixtes.


Les inscriptions se dérouleront en ligne sur le site internet  www.arcjuexpo.ch dès le 28 janvier. Une nouvelle plateforme pour les inscriptions est en cours de construction et sera disponible dès l'ouverture des inscriptions. Il sera possible d'enregistrer et de modifier son inscription **jusqu'au lundi 18 février dernier délai**.

Ce bulletin fait office d'information officielle. **Informations importantes :**

- Le Règlement de l'exposition 2019 doit être consulté sur  www.arcjuexpo.ch et est accepté par l'éleveur dès l'inscription d'un animal.
- Avec l'inscription, l'exposant, l'éleveur, le détenteur et le préparateur de l'animal s'engage à observer strictement les dispositions du règlement d'exposition de la CTEBS régissant la préparation et la présentation d'animaux aux expositions.


Présentation des vaches :

- Vaches de races Holstein, Red Holstein, Jersey, Brown Swiss Swiss Fleckvieh, Simmental et Montbéliarde. Minimum 10 vaches par race pour former une catégorie.
- Les vaches Holstein et Red Holstein participant au championnat Junior sont nées depuis le 1^{er} septembre 2015 et plus jeunes.
- Une catégorie "Longévité", toutes races confondues, est au programme de l'expo avec une production minimale de 50'000 kg de lait au 1^{er} février 2019.
- Election d'une Championne Suprême race laitière et d'une Championne Suprême race mixte.

Pour la présentation des veaux, comme l'année dernière, nous organisons les deux catégories où les enfants sont classés selon l'originalité de la paire enfant-veau. La feuille d'inscription pourra être téléchargée sur  www.arcjuexpo.ch. Le dernier délai pour envoyer votre inscription est fixé au lundi 18 février.

Le gérant : Jocelyn Altermath

Cette année 2019 apporte un certain nombre de changements relatifs à l'Assurance Globale des employés extra-familiaux

En premier lieu, nous sommes heureux de pouvoir vous mettre à disposition deux nouveaux modèles de contrats de travail pour vos employés engagés à durée déterminée et indéterminée ! Ces modèles ont été réalisés conformément à la Loi et au Contrat type de travail dans l'agriculture. Vous pouvez dès maintenant utiliser ce nouvel outil très complet en le téléchargeant sur notre site internet sur le lien suivant :  <https://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>. Un modèle de lettre de résiliation de contrat de travail est également disponible.



Chiffres clés

Cela faisait depuis le 1^{er} janvier 2015 que les montants limites AVS-LPP n'avaient pas subi de modification. Dès le 1^{er} janvier 2019, tous les chiffres clés ont été modifiés en fonction de l'augmentation des rentes de vieillesse comme suit :

1^{er} pilier AVS/AI

Rente AVS minimale : CHF 14'220.-
Rente AVS maximale : CHF 28'440.-

2^{ème} pilier LPP

Seuil d'entrée : CHF 21'330.-
Déduction de coordination : CHF 24'885.-
Salaire minimum assuré : CHF 3'555.-

3^{ème} pilier A

Montant déductible max : CHF 6'826.- si détenteur/trice d'un 2^{ème} pilier
Montant déductible max : CHF 34'128.- sans 2^{ème} pilier

Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

Dépannage Agricole

Inscription des dépanneurs disponibles

Nous sommes à la recherche de personnes disponibles en tant que dépanneur. En cas d'intérêt, vous pouvez compléter le document ci-dessous et le retourner à la CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier.

Nom :
Prénom :
N° Mobile :

Période : Toute la journée
 Week-end uniquement
 Comme suit : (par ex. soir uniquement, hiver, week-end, etc...)